

La CNIL lance sa formation en ligne sur le RGPD ouverte à tous

Une nouvelle formation en ligne ouverte à tous (MOOC) intitulée « L'atelier RGPD » propose aux professionnels de découvrir ou mieux appréhender le RGPD. Il permet ainsi d'initier une mise en conformité de leur organisme et d'aider à la sensibilisation des opérationnels.



11 mars 2019

Cet outil de formation **gratuit est accessible à tous**.

Une fois son compte créé, l'utilisateur progresse à son rythme.

Une attestation de suivi sera délivrée dans le Mooc à tout participant ayant parcouru la totalité des contenus et ayant répondu correctement à 80 % des questions par module.

A qui s'adresse le MOOC « L'Atelier RGPD » ?

Ce Mooc s'adresse principalement aux Délégués à la Protection des données (DPO) et futurs délégués et aux professionnels voulant appréhender le sujet RGPD.

Il convient aussi bien aux profils techniques que juridiques et peut être suivi par toute personne curieuse de cette matière !

Que contient le MOOC « L'Atelier RGPD » ?

Ce Mooc a été élaboré par les juristes et experts de la CNIL.

Il est composé de vidéos, de textes, d'illustrations et de cas concrets et propose des quizz et des évaluations.

Le Mooc est structuré en 4 modules avec une durée moyenne de 5h :

MODULE 1 : LE RGPD ET SES NOTIONS CLÉS



Module 1 : le RGPD et ses notions clés

- Unité 1 : L'évolution de la protection des données personnelles
- Unité 2 : Traitement des données à caractère personnel
- Unité 3 : À qui s'applique le RGPD ?

MODULE 2 : LES PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNÉES



Module 2 : les principes de la protection des données

- Unité 1 : Les 8 règles d'or
- Unité 2 : Finalité du traitement
- Unité 3 : Licéité du traitement
- Unité 4 : Minimisation des données
- Unité 5 : Protection particulière de certaines données
- Unité 6 : Conservation limitée des données
- Unité 7 : Obligation de sécurité
- Unité 8 : Transparence à l'égard des personnes concernées
- Unité 9 : Droits des personnes sur leurs données
- Unité 10 : Encadrement des transferts de données hors de l'UE

MODULE 3 : LES RESPONSABILITES DES ACTEURS



Module 3 : les responsabilités des acteurs

- Unité 1 : Nouvelle logique de responsabilisation : *l'accountability*
- Unité 2 : Partage des responsabilités
- Unité 3 : Responsabilité spécifique des sous-traitants

MODULE 4 : LE DPO ET LES OUTILS DE LA CONFORMITÉ



Module 4 : le DPO et les outils de la conformité

- Unité 1 : Le délégué à la protection des données
- Unité 2 : Le registre
- Unité 3 : L'analyse d'impact sur la vie privée
- Unité 4 : La notification des violations de données
- Unité 5 : Certification et codes de conduite

En cas de problème technique, un forum est à disposition ainsi qu'une FAQ.

Inscrivez-vous dès maintenant sur

<https://atelier-rgpd.cnil.fr#AtelierRGPD>